

Motion du Conseil de la Faculté des Sciences et Technologies
relative à la proposition d'arbitrage de la Présidence au projet de COM 2018/2019
adoptée à l'unanimité le 24 octobre 2018

L'absence, cette année, de recrutement pérenne d'enseignants-chercheurs mettrait très sérieusement en danger la cohérence des structures de formation et des axes de recherche des laboratoires. Le seul recours à des personnels non titulaires (ATERs et vacataires) nuit à la continuité des missions.

Le conseil est d'autant plus inquiet qu'aucune éclaircie n'est visible, faute d'un projet pluriannuel et transparent quantifiant une publication future des postes.

Les efforts considérables consentis à tous les niveaux de la faculté pour la production d'un projet de COM cohérent s'avèrent inutilisés. L'absence de dialogue aboutit à la non-prise en compte des priorités exprimées par la FST, notamment ses besoins en personnels BIATSS.

Le conseil demande l'ouverture d'une négociation entre la présidence et la composante pour prendre en compte ses priorités et besoins, et ce avant le 7 novembre, date de la délibération du conseil de la faculté sur les arbitrages.